



**TRANSCRIPTION D'UN MARIAGE CELEBRE AU CAMEROUN
DANS LES REGISTRES D'ETAT CIVIL EN SUISSE
DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL POUR EPOUX/EPOUSE**

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Acte de mariage (+ 4 photocopies couleur et 4 photocopies en noir/blanc) ;
- Confirmation de la publication des bans (+ 7 photocopies) ;
- Certificat de non-opposition (+ 7 photocopies) ;
- Original de l'acte de naissance **avec mention du mariage au dos de l'acte ET dans la souche (par l'officier du centre d'état civil du lieu d'établissement de l'acte de naissance)** et copie certifiée conforme (mairie lieu de naissance) (+ 7 photocopies en noir/blanc de chaque document) ;
- Certificat de célibat (mairie lieu de naissance), **daté avant le mariage** (+7 photocopies). Si vous n'êtes pas célibataire mais plutôt :
 - **Divorcé/e** : jugement de divorce (expédition, grosse, signification et certificat de non appel) et l'acte de ce mariage **avec mention du divorce au dos et dans la souche (même chose sur l'acte de naissance)** (+ 8 photocopies noir/blanc de chaque document) ;
 - **Veuf/veuve** : acte de décès du précédent conjoint, l'acte de ce mariage **avec mention du décès au dos et dans la souche** (+ 8 photocopies de chaque document).
- Certificat de domicile (mairie lieu de domicile) daté de moins de 6 mois (+ 7 photocopies) ;
- Bulletin n° 3 (extrait du casier judiciaire) daté de moins de 6 mois (+ 6 photocopies) ;
- Passeport (+ 2 photocopies couleur et 3 photocopies) ;
- 3 demandes de visa complétées avec l'adresse exacte du domicile en Suisse, et 4 photos.

Conjoint/e en Suisse : photocopie du passeport (+ permis de séjour pour les étrangers), adresse exacte et si disponible une photocopie du certificat individuel d'état civil (établi par le lieu d'origine).

NB: Seul un dossier complet sera accepté.

Frais pour dossier sans vérification de l'authenticité des documents d'état civil étrangers :

- Marié/e à un/e citoyen/ne suisse / UE / AELE : gratuit
- Marié/e à un/e citoyen/ne hors UE / AELE: XAF 53'000.- (frais de visa variable)

Avance de frais pour dossier avec vérification volontaire des documents d'état civil étrangers :

Les frais d'authentification des actes sont à la charge du demandeur. **L'avance** peut être versée :

- **Soit au Cameroun : XAF 700'000.-** payable au guichet de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé ;
- **Soit en Suisse : CHF 1100.-** par versement bancaire au :
Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Freiburgstrasse 130, 3003 Berne,
compte postale 30-197-2, IBAN CH09 0900 0000 3000 0197 2, SWIFT/BIC POFICHBEXXX,
en indiquant : **YAOUNDÉ & les noms de la personne bénéficiaire.**

Un éventuel solde sera restitué avec un décompte exact.

Les procédures d'état civil sont relativement longues. Il faut compter au minimum 12 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

NB : Le mariage ne donne pas automatiquement droit à l'établissement en Suisse.

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél: +237 222 21 18 57 / +41 58 464 18 56

yaounde.etatcivil@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/yaounde